

CRA
Réunion du 29 mars 2013
PV n°1

Présents : C.Dreves, M. Gaudel, D Gicquel, D. Kermabon, C.E.Larribe,
Excusés : J. Charruaud, M. Navarro, D. Quintin, C. Serrand, E Havard
Invité : M.Lambert
Assiste : C.Pennamen

1 Validation des amendes

a) Validation des sanctions.

match	Arbitre absent	facture à	Montant	Départ	couverture de l'équipe	nbre absence	sur PV CRA n°	lettre reçue le ou mail
1 RFA0006 22/09/12	TRAINEAU J	LORIENT PL	53 €	56	RM	1	1 validée	facture établie
2 RMB008 29/09/12	GLEMAU JF	UGS JANZE		35	RF	1	Pas d'amende 1	MALLET N a arbitré
3 RFB008 29/09/12	GLEMAU JF	UGS JANZE		35	RF	2	Pas d'amende 1	MALLET N a arbitré
4 PNF012 30/09/12	BUYSSCHAERT P	BUYSSCHAERT	35 €	35		1	1 validée	facture établie
5 RMA015 06/10/12	LAWSON D	VANNES	53 €	56	PNM	1	1 validée	facture établie
-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 PNM013 07/10/12	PRIOU B	QUIMPER	53 €	29	DEF	1	amende 1	WAGNER C a arbitré
-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 PNF014 07/10/12	GERARD M	SIXT		35	RF	1	Pas d'amende 1	TROCHU T a arbitré
-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 PNF023 14/10/12	GABLE C	LANNION	53 €	22	RF	1	1 validée	facture établie
-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 PNF022 14/10/12	CARIOU R	ST GREGOIRE		35	RM	1	1 validée	PANNE VOITURE
10 RFB020 13/10/12	GALLET C	GALLET C	35 €	35		1	1 validée	avoir remplacée par VACHER C
-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 RMA026 27/10/12	GUERMEUR E	ST RENAN	53 €	29	N3M	1	amende 1	GUILLOU R a arbitré
-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 PNM030 27/10/12	MARIN Arnaud					1	1 validée	blesé
-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 PNF032 03/11/12	ARHAN C	ARHAN	35 €	35		1	Pas d'amende 1	OUBLI
-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 PNM036 04/11/12	LE CORNU B	CESSON ST B	53 €	22	N3M	1	1 validée	facture établie

15	RFA032 03/11/12	PRIOU B	QUIMPER	53 €	29	DEF	2	1 validée	facture établie
16	RMA032 03/11/12	PRIOU B	QUIMPER	53 €	29	DEF	3	1 validée	facture établie
17	RFA039 10/11/12	LE BAS N	LE BAS	35 €	29		1	1 validée	facture établie
18	RMA050 01/12/12	POSTIC C	QUIMPER	53 €	29	DEF	1	1 validée	facture établie
19	PNM061 16/12/12	POSTIC C	QUIMPER	53 €	29	DEF	2	1 validée	facture établie
20	PNM061 16/12/12	ABARTAL H	ESL BREST	53 €	29	RF	1	1 validée	facture établie
21	RFB066 15/12/12	TROCHU T	REC	53 €	35	PNM	1	1 validée	facture établie avoir
22	RMA069 05/01/13	POSTIC C	QUIMPER	53 €	29	DEF	3	1 validée	facture établie
23	PNF105 17/03/13	HAMEL L	LANNION	53 €	22	RF	1	1 validée	facture établie

Après contact avec la CCA, il s'avère que les arbitres couvrant une équipe évoluant en championnat FFVB ou LNV dépendent du RGEN ou de la LNV. Il n'est dès lors plus possible de reléguer l'équipe qu'il couvre, ou une équipe évoluant dans une division inférieure.

La CCA envisage de sanctionner les clubs concernés par l'amende prévue aux règlements.

Pour éviter tout souci, il sera rappelé aux arbitres de couverture d'une équipe évoluant en championnat FFVB ou LNV qu'ils doivent arbitrer 12 fois au cours de la saison en championnat au moins régional.

La CRA récusera l'engagement pour la saison 2013/2014 de tous les arbitres de couverture des équipes nationales ayant arbitré largement en dessous de ce nombre, les arbitres stagiaires n'étant pas reconnu pour ce niveau.

b) Réflexion sur les amendes pour les arbitres qui couvrent à plusieurs un club.

A ce jour, un arbitre de couverture doit arbitrer à minima 4 rencontres. S'il commet 4 forfaits dans la saison, l'équipe qu'il couvre est reléguée.

Or, si un club possède plusieurs équipes (3 par exemple) chacune couverte par 2 arbitres, le club peut faire jusqu'à 6 forfaits d'arbitrage sans être sanctionné.

Ce point est à revoir.

2 Modification des feuilles d'engagement des équipes.

- a) La feuille d'engagement rappellera que les arbitres de couverture d'équipes nationales seront désignés selon la règle FFVB. S'ils n'effectuent pas leurs arbitrages, le RGEN s'appliquera.
- b) Débat sur l'utilité de la partie disponibilité : comment est-elle utilisée par les CDA ? Les CDA se servant de cette partie du questionnaire, il sera conservé.

3 Vœux :

a) Etude des vœux concernant l'arbitrage.

Vœu de Lannion : matchs de régional. L'arbitre du club dirige la rencontre sauf si le match est difficile : avis défavorable de la CRA

b) Vœux de la CRA : arbitrages des arbitres jeunes,...

Dans les Championnats jeunes en 6x6, pour permettre une formation plus approfondie des arbitres jeunes ou stagiaires jeunes officiels, les aguerrir, une indemnité de 5€ leur sera versée par chaque équipe.

Les arbitres adultes, les licenciés, les jeunes ne pouvant présenter leur licence d'arbitre jeune ou stagiaire jeune ne seront pas indemnisés.

Les arbitres jeunes ne pourront arbitrer qu'une catégorie égale ou inférieure à la leur.

4 Points divers.

- 4.1 L'engagement d'arbitre de 16 ans en compétition FFVB.

A la demande de la FFVB, la CRA a accompagné 3 arbitres cette saison : VENTURA O., HAMON Q. et CHUBILLEAU C. L'expérience est concluante. Ces jeunes ont très bien arbitré leurs rencontres.

M GAUDEL regrette de ne pas avoir reçu de la FFVB la liste des arbitres jeunes associés aux engagements en Coupe France jeunes. Aucun accompagnement n'a été possible. Il lui semble que ce point réglementaire n'ait pas été suivi d'effet.

Tant pour les arbitres jeunes évoluant en championnat seniors que pour leur homologue évoluant sur les Coupes de France, leur transport est une réelle difficulté.

- 4.2 Stage Ligue sur le tournoi des grandes écoles de Rennes

J. DEMISELLE l'encadre. Deux arbitres bretons le suivent : LE CORNU B. et ATHANASE H. L'employeur de Mme JEANNOT T lui a refusé de prendre des jours de congé à cette période de l'année.

Après échange, et si J DEMISELLE nous donne son accord, nous proposerons à LABEAU B d'y participer.

Information complémentaire non présentée lors de la CRA : J DEMISELLE a transmis à M GAUDEL un courriel l'informant que LE CORNU B, estimant avoir été prévenu trop tardivement de l'organisation pratique de ce stage, ne s'y rendra pas.

- 4.3 Stage ligue à la Pentecôte

M. LAMBERT organise un stage arbitre « Ligue » à Pipriac le week-end de la pentecôte, à l'occasion finale de Coupe minime masculin. Les candidats devront avoir arbitré en national pendant 1 ou 2 années.

La CRA proposera à MOUNIER M, JEANNOT T, KERMABON F, VILFEU A et GWEN E d'y participer.

Les membres débattent de la difficulté d'amener des arbitres départementaux à suivre une formation d'arbitre de Ligue

- 4.4 Organisation de la formation continue de rentrée

La CRA réunira tous les arbitres évoluant en championnat de France début septembre. M GAUDEL les avisera dans la semaine avant de leur transmettre un courrier officiel en juin. Chaque département gèrera à son niveau ses arbitres.

- **4.5 Organisation des finales Excellence à St Malo.**

Elles se dérouleront le samedi 1^{er} juin et permettront de superviser des stagiaires, de proposer un temps de formation continue.

Tous les arbitres évoluant en championnat de France seront sollicités pour être superviseurs. A terme, la CRA espère que certains d'entre eux soutiennent les CDA dans les formations départementales.

La CRA enverra un courrier aux arbitres de Clohars, St Renan, Quimper, Concarneau et Santec pour les inviter à terminer leur formation à cette occasion.

- **4.6 Point sur les arbitres stagiaires de plus de deux ans.**

Les CDA doivent donner au secrétariat la liste des arbitres qui peuvent rester dans le listing des arbitres « stagiaire » pour l'instant. Tous les arbitres stagiaires depuis plus de 3 ans seront retirés du listing.

De même, tous les arbitres n'ayant pas renvoyé leur questionnaire, seront également retirés de cette liste.

- **4.7 Engagement en championnat de la LBVB.**

Fort des difficultés rencontrées en début de saison (plusieurs équipes engagées n'avaient pas d'arbitres de couverture) les CDA vérifieront en juin les engagements des équipes de leurs départements.

Si les clubs n'ont pas d'arbitres, la CRA demandera à la CSR de refuser ces équipes conformément au RGER

- **4.8 Nouvelles règles.**

M. GAUDEL demande à M. LAMBERT de préciser s'il y aura des changements dans les lois du jeu.

M. LAMBERT indique qu'aucune modification a été adoptée à ce jour pour la France.

- **4.9 Désignations pour la saison 2013/2014.**

a) Les désignations JdL.

M LAMBERT constate un bon niveau général de nos Juges de Ligne. Il souhaite qu'un JdL officie au moins 4 fois dans la saison et que cette fonction soit d'abord proposée à des jeunes. Il estime également qu'un pool de 10 à 12 JdL est insuffisant.

M GAUDEL souligne la difficulté réelle de trouver des JdL sur St Brieuc : les frais de déplacement étant ridicules pour les arbitres se déplaçant depuis Vannes, Rennes... Il espère que la CCA demande à la LNV de revoir ce point de son règlement.

b) Les désignations sur des zones limitrophes.

Il faut impérativement limiter les déplacements des arbitres. M GAUDEL demande à ce que les CDA travaillent ensemble sur leurs zones limitrophes : Lannion / Santec , Clohars/Concarneau/Lorient/Vannes...

Les CDA doivent prendre attache entre elles. Coordonner ce sujet depuis la LBVB semble chronophage.

Fin de réunion : 22h00